

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-CF240

présenté par

M. de Courson, M. Castellani, M. Pancher, M. Naegelen, M. Panifous, M. Acquaviva,
 Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Colombani, Mme Descamps,
 M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Saint-Huile, M. Serva,
 M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	0	240 000 000
Concours spécifiques et administration	0	0
Compensation aux départements face à la revalorisation du RSA <i>(ligne nouvelle)</i>	240 000 000	0
TOTAUX	240 000 000	240 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors du débat sur la loi de finances rectificative du 16 août 2022, notre groupe LIOT avait fait adopter un amendement CF81 permettant d'assurer une juste compensation aux départements de la revalorisation de 4 % décidée par l'État. Dans la continuité, cet amendement propose de maintenir la compensation au titre de l'exercice 2023.

La revalorisation de 4 % pour les allocataires du RSA est une décision favorable, cependant, il s'agit d'une dépense sociale supplémentaire très lourde pour les budgets des départements. Cette décision de revalorisation a été actée de manière unilatérale par l'État et s'est imposée aux élus locaux des départements, il est donc normal que l'État assure seul le coût de ses décisions.. Le coût pour les finances des départements est considérable : 120 millions d'euros pour 2022 et 240 millions d'euros pour 2023 au titre du RSA.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est procédé, sur la mission « *Relations avec les collectivités territoriales* » à la création d'une ligne nouvelle « *Compensation aux départements face à la revalorisation du RSA* » dotée de 240M en AE et CP et à la diminution d'un même montant de 240M en AE et CP sur l'action 05 du programme 119. Les auteurs de cet amendement ne souhaitent pas cette baisse et demandent au Gouvernement de lever le gage.